

equite dans les concours

Par **psomme**, le **06/07/2008** à **12:07**

Bonjour,

je suis à la recherche de plusieurs lois :

- 1) tout candidat à un concours ou à un examen français, peut obtenir les photocopies de ses copies avec la grille de correction
- 2) l'anonymat des copies

et l'article de la constitution qui précise que le concours assure l'équité à l'ensemble des candidats

J'ai un besoin urgent de ces renseignements et vous remercie par avance des réponses que vous allez me donner.

Par **Kem**, le **06/07/2008** à **12:33**

Tu poses des affirmations dont tu cherches les bases légales ou tu cherches à savoir si ces affirmations sont justes ?

Par **psomme**, le **06/07/2008** à **15:08**

je recherche les bases légales

Par **psomme**, le **07/07/2008** à **16:10**

personne?

Par **Ishou**, le **07/07/2008** à **18:27**

pour le concours, je sais qu'il y a un arrêt mais ça concernait des candidats à la fonction publique mais qui avaient comme tare d'être communistes

Par **psomme**, le **08/07/2008** à **13:33**

Pas sûr que ça m'aide tout ça...

Par **mathou**, le **08/07/2008** à **13:43**

On veut bien t'aider mais il faudrait que tu précises ce que tu recherches et surtout ta situation. Parce que ce ne sont pas forcément des " lois " et elles ne mentionnent pas forcément " l'équité " ou " l'anonymat "... Donc si tu nous dis ce qu'il se passe, on pourra le traduire en franco-juridique et chercher les textes applicables.

Sinon, il me semble avoir entendu parler d'un livre sorti il y a quelques jours sur les examens et les annulations ou recours, tu peux l'acheter si tu le trouves.

Par **Camille**, le **08/07/2008** à **19:21**

Bonjour,

[quote="psomme":3rh6r32c]

et l'article de la constitution qui précise que le concours assure l'équité à l'ensemble des candidats

[/quote:3rh6r32c]

Sur ce point au moins, je n'ai pas relu la Constitution récemment, mais j'ai quelques doutes que ce genre de déclaration en fasse partie et qu'elle rentre dans ce genre de détails.

De toute façon, il vous suffit de la relire pour vous en assurer, on la trouve un peu partout sur Internet.

Par **mathou**, le **08/07/2008** à **19:31**

Ca correspondrait davantage à ceci :

[quote:304dasbn]Art. 6. Déclaration des Droits de l'Homme -

La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.[/quote:304dasbn]

Mais il faut savoir de quoi il en retourne pour pouvoir chercher.

Par **psomme**, le **08/07/2008** à **19:48**

J'ai un copain qui a passé un concours en fac, il a demandé à voir ses copies. On lui a montré ses copies rédactionnelles sans cartouche, c'est normal. Quand il a demandé la grille de correction, il a essuyé un refus. Pour les autres copies, les QCM, on lui a montré des photocopies avec cartouche, c'est sans anonymat. A côté, on lui a montré une grille de correction. Il a demandé qu'on lui fasse des photocopies, cela lui a été refusé. Il me semble que toute personne a le droit d'avoir des photocopies de copies et avec la grille de correction, les copies sont sa propriété. Et l'anonymat ?

Est-ce plus clair? Pouvez-vous m'aider?

Par **Ishou**, le **08/07/2008** à **21:16**

Dites donc là, non seulement vous passez ici exposer votre problème. Nous, on essaie de vous répondre avec le très peu d'infos que vous donnez. Mais en plus, vous arrivez à raler!

Et non, il n'a pas droit aux photocopies (et ce pour la bonne raison que l'administration a peur qu'il les refille à des potes qui passeraient le même concours et donc risque de triche)

Par **Camille**, le **09/07/2008** à **12:34**

Bonjour,

[quote="mathou":al686d6m]Ca correspondrait davantage à ceci :
[quote:al686d6m]Art. 6. Déclaration des Droits de l'Homme -

La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.[/quote:al686d6m]

Mais il faut savoir de quoi il en retourne pour pouvoir chercher.[/quote:al686d6m]

Oui, mais à mon humble avis, il faut lire "tout un chacun a le droit de participer (concourir) à la création (formation) de la Loi (des lois) et n'a probablement pas le sens de "[i:al686d6m]le concours assure l'équité à l'ensemble des candidats[/i:al686d6m]".

D'ailleurs, je ne vois pas en quoi un "[i:al686d6m]concours[/i:al686d6m]" assurerait plus l'équité entre candidats qu'un autre moyen de sélection et serait le seul moyen technique permettant à tout un chacun de pouvoir avoir accès "[i:al686d6m]à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.[/i:al686d6m]".

En tout cas, dans mon esprit, ce texte ne parle pas des concours.

Par **psomme**, le **09/07/2008** à **17:51**

Merci pour vos réponses, mais pensez-vous que le copain en question devrait lancer une action ? et laquelle ?

Par **Camille**, le **09/07/2008** à **21:02**

Bonjour,

Sur quelles bases ? Dans quel but ?

[quote="psomme":83nrcso9]

Il me semble que toute personne a le droit d'avoir des photocopies de copies et avec la grille de correction, les copies sont sa propriété.

[/quote:83nrcso9]

D'où tenez-vous ça ?

Par **mathou**, le **09/07/2008** à **22:26**

[quote="psomme":3mvi5iy]J'ai un copain qui a passé un concours en fac, il a demandé à voir ses copies.[/quote:3mvi5iy]

Un concours, pas un examen ?

[quote:3mvi5iy]On lui a montré ses copies rédactionnelles sans cartouche, c'est normal. Quand il a demandé la grille de correction, il a essuyé un refus. Pour les autres copies, les QCM, on lui a montré des photocopies avec cartouche, càd sans anonymat. A côté, on lui a montré une grille de correction. Il a demandé qu'on lui fasse des photocopies, cela lui a été refusé.[/quote:3mvi5iy]

Donc il s'agissait de ses propres copies ? Désolée, je ne comprends pas trop ce que tu veux dire par " sans cartouche " et " avec cartouche " : ses propres feuilles étaient encore cachetées ? Et les autres feuilles étaient décachetées donc avec le nom visible - et c'étaient ses copies à lui ou à d'autres étudiants ?

Je rejoins Camille, car je n'ai pas trouvé de textes particuliers sur un droit à obtenir des copies de concours avec grille de correction... Que veut obtenir ton ami exactement ? Quel préjudice a-t-il subi ?

Essaie peut-être de te renseigner auprès des représentants étudiants de sa fac sinon.

Par **juliette**, le **10/07/2008** à **17:43**

« pour le concours, je sais qu'il y a un arrêt mais ça concernait des candidats à la fonction publique mais qui avaient comme tare d'être communistes »

Il s'agit d'un arrêt de 1954 du Conseil d'Etat. (l'arrêt Barel)

Pour votre copain il faudrait déjà voir le règlement de la fac.

Ensuite comme Camille je ne sais pas ce que ça veut dire avec ou sans cartouche.

Par **hervedelille**, le **14/07/2008** à **01:31**

Hello,

Je suis loin de bien maîtriser la question posée mais j'ai trouvé ce site sur le règlement des concours et examens ... adopté par de nombreuses universités françaises justement pour,

éviter les recours devant le juge administratif apparemment de plus en plus nombreux ... Image not found or type

http://www-umb.u-strasbg.fr/UserFiles/F..._Exams.pdf